Rapport sur l'histoire des archives de l'ancien Evêché de Bâle

Autor(en): **Kurz, G.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **26 (1921)**

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-684530

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Rapport sur l'histoire des archives de l'ancien Evêché de Bâle

par G. KURZ, archiviste de l'Etat à Berne.

Il n'y a dans les archives de l'ancien Evêché de Bâle aucun document nous renseignant sur le diocèse de la Rauracie, nommé plus tard diocèse de Bâle, l'évêque ayant dû, par suite de la ruine d'Augusta Rauracorum, transférer son siège épiscopal dans la „civitas Basiliensium" qui venait de s'élever à peu de distance de l'ancienne capitale des Rauraques. Nul doute que déjà les premiers évêques possédaient des titres et des documents divers, mais tout cela disparut pendant la longue et néfaste époque de l'invasion des Barbares. Les historiens qui tentent de faire la lumière sur ces temps reculés sont donc obligés d'avoir recours aux anciennes inscriptions sur pierres, aux objets trouvés dans des tombeaux, aux descriptions des auteurs et chroniqueurs contemporains, ainsi qu'aux chartes des pays voisins.

Quelques rares originaux ou anciennes copies ainsi que le *Codex diplomaticus ecclesiae basiliensis* qui contiennent des renseignements sur l'histoire de l'Evêché aux 9me, 10me et 11me siècles représentent les plus anciens documents de nos archives. C'est sous le règne florissant de l'évêque *Pierre d'Aspelt* (1296-1306), physicien et chapelain du roi Rodolphe de Habsbourg, que fut écrit le *Codex diplomaticus* que je viens de citer. Cet évêque chargea le savant chapelain *Hartung* et d'autres jurisconsultes de recueillir et faire copier sur du parchemin les plus anciens et plus importants titres de l'Evêché. Le *Codex diplomaticus* contient 117 feuilles in-quarto et représente le plus ancien recueil de documents de l'Evêché de Bâle, de la période de l'an 1000 à 1300 environ.

Habent sua fata libelli! C'est bien le cas de citer ce vieil adage, en parlant de ce vénérable livre. Lorsque le dernier prince-évêque dut, menacé par l'approche de la Révolution française, prendre la fuite au printemps de l'année 1792, il emporta avec lui une grande partie des archives qu'on emballa à la hâte dans des tonneaux. Le personnel de la Cour et de la Chancellerie prit avec lui le chemin de l'exil. Parmi les archives emportées de Porrentruy, se trouvait aussi ce fameux *Codex diplomaticus*. Il parvint,

dans la suite, entre les mains des historiographes de la maison d'Autriche qui en reconnurent immédiatement l'importance capitale et incorporèrent ce volume aux archives impériales de Vienne.

Vers le milieu du siècle dernier, le Conseil-exécutif de Berne fit, par l'intervention du Conseil fédéral, des démarches auprès du Ministère d'Etat à Vienne pour recouvrer ce précieux livre et, en 1850, ses efforts furent couronnés de succès. Ce recueil de documents, ayant réintégré son ancien lieu de dépôt, put servir bientôt après à l'érudit Trouillat pour la publication de ses „ Monuments", comme il fut consulté plus tard encore avec profit par les auteurs du Recueil diplomatique de Bâle.

D'autres évêques, par exemple *Frédéric II zu Rhein*, au 15me et *Christophe d'Utenheim*, au 16me siècle, se sont également distingués par le soin particulier qu'ils ont consacré aux archives. Le second, notamment, fit établir un répertoire très détaillé de tous les titres et documents existant alors à Bâle. Encore aujourd'hui, on consulte souvent cet ouvrage, car on y trouve d'excellentes indications pour les recherches historiques.

Un incendie, qui éclata en 1558 à la Chancellerie de Porrentruy, détruisit un grand nombre de volumes et d'actes, dont la perte irréparable est bien à regretter. C'est ainsi que la collection des missives allemandes, commençant en 1507, présente dans les années de 1520 à 1550, une lacune d'autant plus regrettable qu'il s'agit de l'époque de la Réforme.

On eut soin, comme bien l'on pense, de se procurer, pour autant que cela était possible, des copies des actes importants détruits par le feu. Parmi les documents devenus la proie des flammes, il se trouvait aussi ceux concernant les droits de l'Evêché sur la Montagne de Diesse, gouvernée en commun, depuis 1389, comme on le sait, par l'évêque et la ville de Berne. Comme l'une des deux puissances pouvait à chaque instant empiéter sur les droits du co-seigneur, ce qui arriva assez souvent, ainsi que le prouvent les nombreux traités, il fallut, maintes fois, consulter les actes antérieurs pour pouvoir défendre les droits que l'on prétendait avoir été lésés par la partie adverse. Le prince-évêque *Melchior de Lichtenfels* envoya donc en 1560 une députation à Berne, avec mission de prier le gouvernement de bien vouloir lui procurer des copies de tous les actes concernant la Montagne de Diesse, qui se trouvaient aux archives bernoises. On demanda aussi des copies de certains autres traités entre l'Evêché et l'Etat de Berne. Le gouvernement bernois ne fit aucune difficulté pour répondre au vœu de l'évêque. Sous la direction du chancelier d'Etat, *Pierre Cyro,* les copies demandées furent écrites par un bon calligraphe dans un ivre in-folio, en parchemin. On eut soin d'y apposer le grand sceau de la ville pour attester de cette façon qu'il s'agissait d'un ouvrage authentique et sûr.

Si l'on se représente les petits différends survenus entre Berne et l'Evêché au sujet de leurs droits respectifs sur la Montagne de Diesse, il faut avouer que Berne a fait preuve, en cette occurrence, de beaucoup de

courtoisie à l'égard de l'évêque et cela à une époque où les événements religieux — pour ne citer que le cas de Moutier-Grandval — avaient considérablement troublé les anciennes bonnes relations entre les deux Etats voisins.

La guerre de Trente ans, à laquelle l'évêque ne put éviter de participer, étant obligé en sa qualité de prince du Saint-Empire et chef du diocèse de se ranger du côté de l'empereur et de la ligue catholique, ne passa pas sans imprimer aussi ses traces dans nos archives. Quant aux années particulièrement terribles, où les soldats impériaux, suédois et français ravageaient tour à tour le pays, obligeant le prince de se retirer avec sa chancellerie tantôt à Delémont, tantôt dans un des châteaux des bailliages allemands, les inventaires s'y rapportant sont très défectueux et ils présentent en outre des lacunes fort nombreuses. Pour comble de malheur, certains secrétaires employés à cette époque à la chancellerie, avaient une écriture à peine lisible, même pour celui qui est accoutumé à déchiffrer les écritures difficiles et qui connaît le style allemand, lourd et embrouillé des siècles passés.

Comme dans d'autres pays, on a également introduit, au commencement du 18me siècle, dans l'Evêché de Bâle ce qu'on appelle communément l'état moderne. Les ordonnances de l'évêque *Jean-Conrad de Reinach* de 1726, relatives à la réorganisation générale de son état, sont l'expression typique de ces innovations qui apportèrent des changements aussi dans les archives.

Les grands troubles qui agitèrent le pays de 1730 à 1740 et dont la section appelée „Landstroublen" renferme de nombreuses et grandes liasses et de gros volumes, imposèrent aux princes-évêques l'obligation de veiller soigneusement à la conservation des archives — „l'âme d'une cour princière", comme on s'exprimait autrefois — car c'est là qu'on retrouvait écrits les droits qu'ils avaient à défendre contre leurs sujets rebelles dans une lutte âpre et difficile. A cela vint s'ajouter le fait que la quantité des matériaux croissait toujours et que l'ancien classement ne pouvait plus suffire aux exigences du temps.

On songea donc, vers le milieu du 18me siècle, à une réorganisation complète de tous les titres, parchemins, livres et papiers. Mais si on ne voulait risquer une désorganisation fatale, au lieu d'obtenir un ordre meilleur, il fallait avoir soin de s'assurer les services d'un homme alliant à de hautes capacités, un grand zèle et une fidélité à toute épreuve, car les archivistes de ces temps-là devaient s'engager — ainsi que l'exigeaient leurs brevets — de garder tous les secrets jusqu'à la tombe.

On fut assez heureux pour trouver l'homme qu'il fallait en la personne de *Léonard-Léopold Maldoner*, bon historien et bon administrateur, fils d'un conseiller impérial de Fribourg-en-Brisgau. C'est en 1749 que Maldoner fut nommé archiviste par l'évêque *Joseph-Guillaume Rink de*

Baldenstein qui lui conféra en même temps le titre de conseiller de la Chambre des finances. Son brevet d'installation fait allusion aux grandes capacités et au talent exceptionnel pour les travaux d'organisation de la registrature, dont il avait déjà fait preuve dans son premier emploi à la Chancellerie épiscopale. Avant de revenir pour la seconde fois à Porrentruy, Maldoner avait occupé le poste, fort honorable du reste, d'archiviste de la régence de l'Autriche antérieure, siègeant à Fribourg-en-Brisgau, depuis que la petite ville d'Ensisheim près de Mulhouse, où elle avait eu son siège pendant des siècles, était devenue française, en vertu du traité de Westphalie.

L'évêque *Simon-Nicolas de Montjoie* qui succéda à Joseph-Guillaume, en 1762, renouvela l'année suivante le brevet d'archiviste de Maldoner. Mais celui-ci mourut déjà en 1765, après avoir achevé la plus grande partie du gigantesque travail qu'il avait entrepris 16 ans auparavant. *François-Antoine Moser*, son adjoint depuis 1763, lui succéda comme archiviste.

Maldoner divisa les archives en deux grandes parties, correspondant à la double puissance des princes-évêques de Bâle. La première comprend tout ce qui a rapport au pouvoir spirituel. Les sections qui la composent sont rangées par ordre alphabétique de leurs titres et munies des numéros 1 à 115. La seconde division comprend tout ce qui est du domaine de la souveraineté temporelle. Les sections qui la composent sont également rangées par ordre alphabétique de leurs titres respectifs et portent les numéros 116 à 293.

Pour ce qui concerne les centaines de volumes et de protocoles des différents conseils de la cour, les livres de missives latines, allemandes et françaises, les terriers et rentiers, les minutes et protocoles des notaires, ainsi que les comptes des recettes de la cour et des bailliages s'étendant à plusieurs siècles, il fallut les éliminer des archives proprement dites et leur assigner une place à part.

Après le triage général, Maldoner passa au classement de chaque section, en forma un nombre plus ou moins grand de liasses et établit pour chacune d'elles un inventaire qui fut placé en tête de la liasse. Ces inventaires sont, selon l'importance du contenu de la liasse, un résumé très succinct ou une analyse très détaillée de toutes les pièces numérotées à leur tour, mais seulement dans les cas les plus importants. Il va sans dire que Maldoner n'oublie jamais d'indiquer s'il s'agit d'une pièce originale ou seulement d'une copie vidimée.

Comme très souvent, des matières différentes sont traitées dans la même pièce, il écrivit sur un nombre infini de feuilles volantes les renvois pour d'autres sections. Quant aux titres donnés à chaque section, le grand savant ne se servit pour la partie des affaires spirituelles que de mots latins, la langue de l'Eglise, dans laquelle sont rédigés le plus grand nombre de ces actes, à commencer par les bulles papales jusqu'à la corres-

pondance de l'officialité. Quant aux sections de la seconde division, traitant des affaires temporelles, il n'employa que des titres allemands, à l'exception de quelques-uns, où il donna également la préférence au latin. Remarquons ici que la langue allemande était la langue officielle de la Chancellerie et qu'elle était prescrite pour les requêtes présentées à la Cour.

Maldoner dressa un grand inventaire qu'il nomma *Catalogus per rubricas*. Toutes les 293 sections des deux divisions y sont registrées par ordre alphabétique et suivant leurs numéros. Deux tables des matières, l'une pour les sections des *spiritualia*, l'autre pour celles des *temporalia* facilitent les recherches. Maldoner fit en outre établir pour les sections les plus importantes, comme celles des différents bailliages et des fiefs, des répertoires particuliers, dans lesquels on copia littéralement le texte des inventaires figurant en tête de chaque liasse. Il est inutile d'insister sur la valeur de ces répertoires, dont quelques-uns ont, hélas, disparu.

Au fur et à mesure que le travail avançait, on transportait les archives des locaux humides, où elles avaient été déposées jusqu'alors, à la Tour du Coq. Sans doute que Maldoner avait pris l'initiative de ce transfert. *Zeno Steinauer*, le copiste de la plupart des volumineux répertoires des bailliages, se plaint amèrement dans une requête qu'il adressa en 1768 au chancelier dans le but d'obtenir un supplément de son traitement, des terribles maux de dents qu'il s'attira par la translation des archives à la Tour du Coq.

Maldoner a de plus écrit par ordre chronologique un aperçu sommaire de tous les actes, de sorte qu'on y trouve pour ainsi dire l'histoire en abrégé de tous les princes-évêques. Mais ici encore, je suis malheureusement contraint de répéter ce que j'ai déjà dit en d'autres occasions et d'exprimer de nouveau les mêmes regrets : c'est que la première partie de cet ouvrage est perdue!

Disons encore en passant que Maldoner était non seulement un grand savant, qui travaillait avec une exactitude remarquable, mais aussi un homme très consciencieux. Il eut tellement soin des archives confiées à sa garde, que l'évêque lui-même ne put en obtenir une seule pièce pour son usage personnel que contre quittance signée de sa propre main. C'était certainement un homme très sérieux, qui n'avait rien de la charmante naïveté d'un de ses prédécesseurs, écrivant sur la couverture d'un des grands registres : „ Les livres se rapportant à ce registre se trouvent sur la grande table, afin que tu puisses les voir tout de suite “. Il n'a pas versé non plus dans le ridicule, tel l'un de ses successeurs qui créa une nouvelle section sous le titre bizarre de „ Ecoles et sages-femmes “.

L'œuvre commencée par Maldoner fut continuée par ses successeurs, mais quelques-uns embrouillèrent malheureusement le travail du maître en ajoutant aux sections des *spiritualia* et des *temporalia* des suppléments pour la plupart inutiles.

La Révolution française eut également des conséquences funestes pour nos archives. Le prince fugitif en emporta, comme je l'ai déjà fait remarquer, une grande partie et la plus importante, cela va sans dire. *Joseph-Sigismond de Roggenbach* alla d'abord par Bellelay à Bienne, puis il chercha un asile à St-Urbain et se rendit enfin par Zurich à Constance, où il mourut, le 9 mars 1794. Son successeur, *François-Xavier de Neveu,* prince sans sujets et évêque sans diocésains, erra, comme Joseph-Sigismond, pendant des années, de pays en pays. Les archives de l'Evêché subirent le même sort. Elles passèrent d'abord à Innsbruck, puis au couvent de St-Pölten en Autriche et furent deux fois envoyées à Vienne. Quant à l'évêque de Neveu, il résidait tantôt à Rheinfelden, tantôt à Passau et le plus souvent à Offenbourg, en faisant toujours suivre de ses archives, un petit choix qu'il considérait comme particulièrement important.

Il est facile de comprendre qu'au cours de ces nombreux déplacements, à une époque où les moyens de transport étaient encore fort simples, bien des choses se sont égarées et même perdues. Il est plus que probable que les historiographes de la Cour impériale se sont emparés également des titres des anciens comtes de Ferrette, les prédécesseurs des Habsbourg dans le Sundgau autrichien. Par le mariage de Jeanne, fille du dernier comte de Ferrette, avec Albert II duc d'Autriche, le comté de Ferrette, un ancien fief de l'Evêché de Bâle, passa, avec ses dépendances, à la maison des Habsbourg, qui parmi leurs nombreux titres portèrent encore, pendant des siècles, celui de „comte de Ferrette". Cela explique assez l'intérêt des pièces susmentionnées pour la maison d'Autriche.

Et qu'advint-il de la partie des archives restée à Porrentruy pendant la Révolution? Elles ne jouirent pas de plus de stabilité que les autres. Un lot considérable d'actes et de titres fut envoyé à Paris et il s'y trouve encore aujourd'hui, à la Bibliothèque nationale. D'autres matériaux furent envoyés à Colmar, siège de la préfecture du Département du Haut-Rhin, et ils ont été détruits, probablement au cours des guerres qui suivirent.

Prenons pour exemple des dommages causés aux archives par les troubles de la Révolution, la section des brevets (Bestallungen), qui porte le numéro 137. Elle contient, se rapportant à plusieurs siècles, les pièces relatives à la nomination de tous les fonctionnaires et employés de la Cour, à commencer par Monseigneur le Grand-Maître ou Landhofmeister, le premier ministre de l'Etat, jusqu'au dernier des valets. Elle renferme en outre les actes de nomination et d'installation de tous les officiers des divers bailliages. Les liasses de cette section étaient classées selon les lettres de l'alphabet, de A à Z; or à partir de la lettre N, tout est perdu et probablement à jamais.

Non moins déplorable pour l'histoire jurassienne est la perte des archives et des bibliothèques des célèbres abbayes de *Bellelay, Lucelle, Moutier* et *St-Ursanne.* Lors de la Révolution, les pères et frères de ces

monastères emportèrent dans des couvents d'Allemagne leurs archives et leurs livres pour les sauver des mains des révolutionnaires. Presque tout cela est perdu aussi. Après le rétablissement de la paix en Europe, conséquence de la chute de Napoléon, le gouvernement de Berne essaya à plusieurs reprises, soit par la voie diplomatique, soit par des démarches privées, de découvrir des traces de ces archives. On promit des récompenses à ceux qui donneraient des renseignements, on fit des publications dans des journaux, mais on n'obtint pas le résultat voulu.

Par contre, la restitution des archives qui avaient pris le chemin de l'Autriche ne subit pas de difficultés, après que l'Etat de Berne eût été déclaré successeur légitime des princes-évêques de Bâle par le congrès de Vienne. Les correspondances diplomatiques y relatives entre Berne et Vienne commencèrent déjà au mois de septembre 1815. Mais, comme il s'agissait d'un cas particulier, il s'écoula encore bien du temps jusqu'au règlement complet de tous les détails touchant à cette restitution. C'est seulement le 20 juin 1817 que ces archives arrivèrent enfin à Berne; elles étaient renfermées dans 33 tonneaux et 14 caisses que l'on plaça dans le rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville. Les frais de transport s'élevèrent à fr. 5880,90 valeur ancienne: ils furent supportés par la caisse d'Etat.

Comme la Diète fédérale était en ce moment assemblée à Berne, le gouvernement invita les députés du canton de Bâle (la scission n'avait pas encore eu lieu) à assister à l'ouverture des tonneaux et des caisses. Quelque temps après, on remit à l'Etat de Bâle tous les documents se rapportant à la ville et à son université, ainsi que les documents des deux anciens bailliages de l'Evêché, Birseck et Pfeffingen. Ces archives se trouvent encore aujourd'hui à Bâle, à l'exception de celles des susdits bailliages, qui, par suite de la division du canton de Bâle en deux demi-cantons, furent remises plus tard au gouvernement du canton de Bâle-Campagne; actuellement elles se trouvent à Liestal.

Si on avait eu, en 1817, une connaissance plus exacte des archives contenues dans ces caisses et ces tonneaux, on aurait invité, pour assister à leur ouverture solennelle, aussi les députés des cantons de Soleure, d'Argovie et de Neuchâtel, un grand nombre des documents arrivés de Vienne se rapportant à des districts ou localités qui furent incorporés dans le cours des siècles aux cantons que je viens de citer, mais qui étaient jadis sous le régime spirituel ou temporel des évêques de Bâle.

On me permettra encore de faire remarquer qu'un grand nombre de documents de nos archives concernent l'Alsace, ce qui provient du fait que l'évêque y exerça la juridiction spirituelle, le „ Landgraben " près de Sélestat séparant depuis un temps immémorial non seulement le Nordgau (pays du nord) du Sundgau (pays du sud), la Haute-Alsace de la Basse-Alsace, mais aussi de même l'évêché de Bâle de celui de Strasbourg et l'archevêché de Besançon de celui de Mayence. L'évêque et son chapitre

avaient en outre beaucoup de propriétés et de dîmes en Alsace comme ils y possédaient de nombreuses collatures.

Comme les évêques étaient princes du Saint-Empire et que la plus grande partie de leur pays était terre d'empire, les relations avec l'Allemagne étaient très étroites. La section des „Reichs-acta", le numéro 270 du *catalogus per rubricas*, en fait foi. Elle contient les actes relatifs aux Diètes d'empire. Ces documents s'étendent de 1475 à 1791 et la section compte à peu près 150 liasses.

Quant au *Chapitre de la cathédrale*, qui lors de l'introduction de la Réforme à Bâle, en 1528, se retira à Neuenburg sur le Rhin et bientôt à Fribourg-en-Brisgau, d'où il passa en 1679 à Arlesheim, où on venait d'ériger une nouvelle cathédrale, il avait ses archives particulières. La correspondance entre Porrentruy et Fribourg-en-Brisgau et plus tard Arlesheim était assez active, attendu que l'évêque ne pouvait entreprendre rien d'important sans avoir obtenu au préalable le consentement du Chapitre. Mais où sont ces parchemins et ces papiers? Je l'ignore. Un historien bâlois m'a assuré, il y a quelque temps, qu'il y en avait encore à Arlesheim et qu'ils auraient besoin d'être mieux classés.

Après l'arrivée des archives de Vienne, en 1817, le gouvernement bernois chargea un excellent historien et paléographe, l'ancien pasteur *Frédéric Gerver*, de dresser les inventaires de ces actes et de ceux restés à Porrentruy. Ce travail dura quelques années. Les inventaires de Gerver forment cinq volumes, qui rendent de bons services dans la réorganisation actuelle.

Quant à l'histoire moderne de nos archives, elle n'est pas longue et du reste assez connue. Pour des motifs politiques on fit transférer à Porrentruy en 1842, les matériaux reçus de Vienne en 1817. En 1898, le gouvernement ordonna le transport de toutes les archives de Porrentruy à Berne, afin de pouvoir mieux veiller à leur conservation et d'en faciliter l'emploi tant par les autorités cantonales que par les professeurs et étudiants de l'université de Berne.

Si les archives de l'ancien Evêché de Bâle ont souffert beaucoup pendant les guerres de la fin du 18me et du commencement du 19me siècle, la dernière grande guerre leur a été plutôt favorable, en ce sens qu'elle leur donna, en M. *Amédée Membrez*, un enfant du Jura, qui a de bonnes connaissances historiques et linguistiques, l'homme qui travailla dès lors à leur réorganisation, avec autant d'intelligence que de cœur et l'on peut dire que, dans ce travail ardu, il est le bras droit de l'archiviste cantonal. Lorsque M. Membrez dut, par suite des événements d'Alsace, revenir au pays, dans l'espoir d'y trouver un poste en rapport avec ses connaissances, il se présenta aussi aux archives de l'Etat. L'auteur de ces lignes eut l'avantage de le recommander au gouvernement, qui ne tarda pas à l'employer pour entreprendre une réorganisation totale des archives de l'Evêché. Les membres jurassiens du gouvernement, feu M. *Locher* et MM. *Simonin* et *Stauffer*

comme du reste le Conseil-exécutif tout entier, ont toujours témoigné un vif intérêt à la question des archives jurassiennes et des milliers de francs ont été accordés au cours de ces années dernières déjà, uniquement pour les travaux de reliure.

Depuis 1916, M. Membrez travaille à la réorganisation des archives en érudit et *con amore*. Je ne crains point d'exagérer en affirmant que c'est un second Maldoner, mais de vieille souche jurassienne, qui saura faire honneur à son pays en menant à bonne fin la tâche difficile que lui a confiée le gouvernement.

Comme beaucoup de membres de l'Emulation ont, le 9 octobre 1921, honoré de leur visite, la Tour des prisons, qui abrite les archives de l'ancien Evêché,ils ont pu se rendre compte *de visu* des travaux déjà exécutés, travaux qui facilitent énormément l'emploi de ces témoins du passé. Donc il me suffit de dire ici que plus des trois quarts des archives sont définitivement reconstitués. Mais il y a encore un grand nombre de sections, et non des plus faciles, à réorganiser, et des milliers de parchemins et de papiers en désordre attendent encore le moment d'être triés et classés à leur tour.

On ne peut que féliciter M. Membrez du travail accompli et exprimer le vœu de le voir continuer avec le même courage, la même persévérance, qui sont les garanties du succès qui couronnera sa tâche.

Je ne veux pas terminer ce bref rapport, sans avoir exprimé ici toute ma gratitude à mon collaborateur, M. *Membrez* et à mes collègues de la section française de la Chancellerie d'Etat, MM. *Hubert* et *Girard*, pour le concours dévoué qu'ils m'ont prêté dans la rédaction de mon modeste travail.